

PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de ST ETIENNE DU VALDONNEZ

Ouverture d'une enquête publique unique regroupant une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire pour le projet de création d'une aire de retournement au centre du bourg

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT-2021-214-001 du 2 août 2021, le projet de création d'une aire de retournement au centre du bourg de St Etienne du Valdonnez est soumis à une enquête publique unique regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de travaux,
- une enquête parcellaire destinée à identifier les propriétaires et ayants droits et à déterminer avec précision les parcelles nécessaires à la réalisation du projet.

Cette enquête se déroulera pendant 22 jours consécutifs sur le territoire de la commune de St Etienne du Valdonnez :

du lundi 23 août 2021 au lundi 13 septembre 2021 inclus.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la commune de St Etienne du Valdonnez.

M. Paul Gidon, cadre établissement public, en retraite, est désigné commissaire enquêteur. Il siègera et recevra en personne, les observations du public en mairie de St Etienne du Valdonnez :

- lundi 23 août 2021 de 9 h à 12 h
- mercredi 8 septembre 2021 de 14 h à 17 h
- lundi 13 septembre 2021 de 14 h à 17 h

Pendant le délai précité :

- ✓ le dossier de l'enquête sera consultable en mairie de St Etienne du Valdonnez aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet des services de l'État : www.lozere.gouv.fr à la rubrique « Publication / enquêtes publiques / autres enquêtes publiques ».
- ✓ les observations du public devront être :
 - soit portées sur le registre d'enquête déposé en mairie ,
 - soit adressées, par écrit, à la mairie de St Etienne du Valdonnez- à l'attention de M. Paul GIDON, commissaire enquêteur – « Enquête publique unique regroupant une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux pour le projet d'acquisition de la parcelle nécessaire à la création d'une aire de retournement au centre du bourg, et une enquête parcellaire »,
 - soit présentées verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences en mairie ;
 - en les adressant par voie électronique à l'adresse électronique suivante : ep.st.etienne.valdo@gmail.com
Les observations déposées à cette adresse, seront consultables sur le site internet de la préfecture : www.lozere.gouv.fr

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de St Etienne du Valdonnez ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial) pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant minimum un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, la préfète de la Lozère se prononcera sur l'utilité publique du projet.

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général
signé

Thomas ODINOT